

ABUS D'UN PRODUIT¹

Critères d'abus d'un produit.

Si la consommation d'un produit a entraîné un des quatre critères suivants, vous avez fait un abus de ce produit, donc vous allez être victime des conséquences caractéristiques de ce produit

I. INCAPACITE

L'utilisation que je fais de ce produit a entraîné une incapacité de remplir mes obligations majeures, au travail, pour mes études, à la maison.

OUI NON

II. DANGER

J'utilise ce produit dans des situations où cela peut-être dangereux: conduite d'un véhicule, responsabilité de personnes mineures etc.

OUI NON

III. INTERDIT

Quand j'utilise ce produit, j'ai systématiquement ou presque des problèmes judiciaires.

OUI NON

IV. DIFFICULTE RELATIONNELLE

J'utilise ce produit malgré les problèmes relationnels ou sociaux, persistants ou récurrents, causés ou exacerbés par les effets du produit.

OUI NON

¹ Test réalisé par le Dr Peyrebrune à partir du manuel « Diagnostic et statistique des troubles mentaux » : Américan Psychiatric Association.